

Éditorial



FRANÇOIS BAROIN
président de l'AMF

Pour une application claire du principe de laïcité

Avec André Laignel, premier vice-président délégué, nous avons décidé, lors du dernier Congrès de l'AMF, de créer un groupe de travail Laïcité dont la co-présidence a été confiée à Patrick Molinoz et Gilles Platret. La mission de ce groupe de travail est de définir des recommandations sur la laïcité pour les maires confrontés quotidiennement à des difficultés concrètes dans l'exercice de leurs responsabilités et compétences. Ils sont en effet les premiers garants et les premiers défenseurs, au quotidien, du principe de laïcité qui donne cœur à la République. Aujourd'hui, il est nécessaire de restaurer des barrages pour une application claire de ce principe qui a fait l'objet de trop d'accommodements ou de reculs ces dernières années.

Ses propositions ont été présentées et discutées au sein de nos instances qui en ont débattu et dégagé un consensus. Ce document sera publié en septembre. Parmi les principales propositions et recommandations figure notamment le financement des associations pour lequel l'AMF incitera les communes à élaborer des chartes locales intégrant le respect du principe de laïcité. En matière de restauration scolaire, nous avons rappelé avec force que l'ouverture des cantines est facultative pour les communes et qu'il est contraire

aux règles laïques de déterminer les menus en fonction de motifs confessionnels.

Ce document aborde également le problème des crèches et la politique de la petite enfance, la neutralité des élus, des agents et des bâtiments publics, les lieux de culte et de sépulture, etc. Nous espérons qu'il sera utile aux élus et à leurs collaborateurs.

L'AMF a saisi les ministères et organismes concernés sur plusieurs sujets pour obtenir des clarifications et adaptations nécessaires, en proposant notamment une réflexion approfondie sur le financement des lieux de culte.

Le groupe de travail Laïcité poursuivra sa mission et un débat sera organisé sur ce sujet au prochain Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France qui se tiendra du 17 au 19 novembre 2015.

Compte tenu du contexte particulier, lié notamment aux événements de janvier dernier, mais aussi plus largement des interrogations qui traversent la société sur l'identité républicaine, il était essentiel que les valeurs de notre

République soient réaffirmées et que personne n'instrumentalise la nécessaire revitalisation du principe de laïcité. Seul, leur respect rigoureux garantira un vivre ensemble apaisé dans une société pluraliste.

***Ce principe a fait
l'objet de trop
d'accommodements
ou de reculs ces
dernières années***